



Achat appartement et donations enfants

Par **STELLY**, le **28/01/2019** à **17:12**

Bonjour
Nous achetons un appartement avec mon chéri, nous ne sommes pas marié pas pacsé juste amoureux.
Nous sommes allés chez le notaire mais pour vous avouer je n'ai pas compris grand chose. Ma question est la suivante
Nous achetons ensemble, 50/50 au niveau financier.
Nous souhaitons nous protéger l'un et l'autre, nous n'avons pas d'enfants en commun mais des enfants des unions précédentes, 3 pour Monsieur 2 pour moi.
Afin de pouvoir rester dans l'appartement si l'un de nous deux disparaît sans donner d'argent à l'un de nos enfants tant que l'un de nous est vivant que faut-il faire
se pacsé avec un testament mais j'ai cru comprendre qu'un des enfants peut nous demander 1/4 de la succession ?
se marier avec un contrat de mariage et une donation entre époux ?
Merci de vos précieux conseils

Par **goofyto8**, le **28/01/2019** à **17:39**

bonjour,
[citation] Nous sommes allés chez le notaire mais pour vous avouer je n'ai pas compris grand chose. [/citation]
Bizarre car le notaire devait, vu votre cas, vous donner toutes informations utiles pour que l'un ou l'autre puisse rester dans le logement, en cas de décès du concubin. Ce qui n'est pas le cas actuellement, les enfants pouvant décider de vendre le logement, en cas de décès.